

Separation et divorce

Par polomore

Bonjour

Je suis séparé depuis 2017. Nous voudrions officialiser administrativement . Pouvez vous me dire si il y a différence entre le divorce et la séparation des biens au niveau financier. Nous sommes séparés de fait puisque nous vivons chacun de notre coté.

J'ai vu qu'il y aurait une taxe d'état, la taxe de partage qui s'élève à 2.5% du patrimoine. Pouvez vous me dire si cette taxe s'applique sur l'immobilier et le mobilier?

Un notaire peut-il prononcer la séparation ou le divorce?

Quels sont les frais et leurs montant en plus de cette taxe de partage?

Merci à ceux qui prendront de leur temps pour me répondre.